



Extension de la station d'épuration de Melesse

ASSAINISSEMENT

L'eau plus claire

À compter du 1^{er} janvier 2026, le Val d'Ille-Aubigné prend en charge la gestion du réseau d'assainissement collectif de 14 communes du territoire. Un transfert de compétence dicté par le souci de protection de l'environnement et la complexité technique du sujet.

Bientôt, on ne pourra plus dire qu'on n'y voit goutte ! Complexe, l'organisation du système d'assainissement collectif du territoire s'éclaircit au fil de l'eau. En 2026, la Communauté de communes reprend la gestion du réseau public d'assainissement collectif de 14 communes de son territoire, à leur demande.

Cinq communes ont souhaité conserver la compétence assainissement en propre, en régie (Aubigné, Vieux-Vy-sur-Couesnon), en délégation de service public à une entreprise privée (Saint-Aubin-d'Aubigné) ou via

un syndicat intercommunal pour La Mézière et Vignoc. La loi les y autorise. Le caractère obligatoire du transfert aux EPCI des compétences eau et assainissement, prévu dans la loi Notre en 2015, a été supprimé en 2025. Pour les 14 autres communes, c'est désormais le Val d'Ille-Aubigné qui pilote la gestion des ouvrages, la construction de nouvelles installations, l'entretien des réseaux et des stations de traitement.

La Communauté de communes a souhaité assurer elle-même la gestion, en s'appuyant sur l'expertise et les moyens techniques de Rennes Métropole pour l'exploitation des ouvrages. Une convention d'entente a été signée. Celle-ci confie à Rennes Métropole l'exploitation du réseau d'assainissement collectif d'une majorité de communes. Pour les contrats en cours, l'exploitation des ouvrages est poursuivie par les entreprises

Les plantes ont tout bon

- ➔ À Andouillé-Neuville, la nouvelle station d'épuration a été inaugurée en août 2025. Les anciennes lagunes ont été remplacées par une filière à filtres plantés de roseaux d'une capacité de 700 EH selon la technique de la phytoépuration. Les eaux usées sont acheminées vers un bassin rempli de graviers où poussent les végétaux. Leur système racinaire très développé draine le support minéral, fournit de l'oxygène aux bactéries qui dégradent les polluants. Ce procédé naturel, rustique, robuste et peu énergivore est bien adapté aux petites collectivités mais aussi à l'assainissements non collectif des particuliers.



Le chantier d'extension de la station d'épuration de Melesse

Saur, Véolia, Aqualia et STGS. L'intervention de Rennes Métropole se déploiera à mesure que ces contrats arriveront à échéance.

Population en hausse

En reprenant à son compte les activités d'assainissement, le Val d'Ille-Aubigné décharge les communes d'une mission technique, complexe. La Communauté de communes vise à assurer un plus haut niveau de qualité de service, en préservant les ressources naturelles. « *Le vrai sujet, c'est la qualité des eaux et les rejets dans le milieu naturel* », analyse Benoîte Prigent, cheffe du service assainissement. Les capacités d'assainissement conditionnent aussi le développement économique et démographique du

territoire. « *Il faut adapter les installations à l'augmentation de notre population mais aussi au durcissement de la réglementation sanitaire* ». En pratique, de gros projets d'investissement sont engagés.

Capacités supplémentaires

Un des principaux chantiers en 2026 concerne l'extension de la station d'épuration de Melesse (3,6 M€). Confrontée à la surcharge des capacités, la municipalité double les capacités de traitement de l'ouvrage. Démarrés en février 2025, les travaux portent sur la construction de deux bassins supplémentaires selon un procédé de traitement identique. Avec deux files actives au lieu d'une, les nouvelles installations

permettront d'améliorer le fonctionnement de la station, de réduire fortement la fréquence des déversements d'eau brute et d'éviter une dégradation de la qualité des rejets dans le milieu naturel.

À Langouët, les travaux du réseau de transfert des eaux usées vers la station d'épuration située à La Mézière s'achèvent. Idem à Andouillé-Neuville : la station à filtre planté de roseaux a été inaugurée cet été.

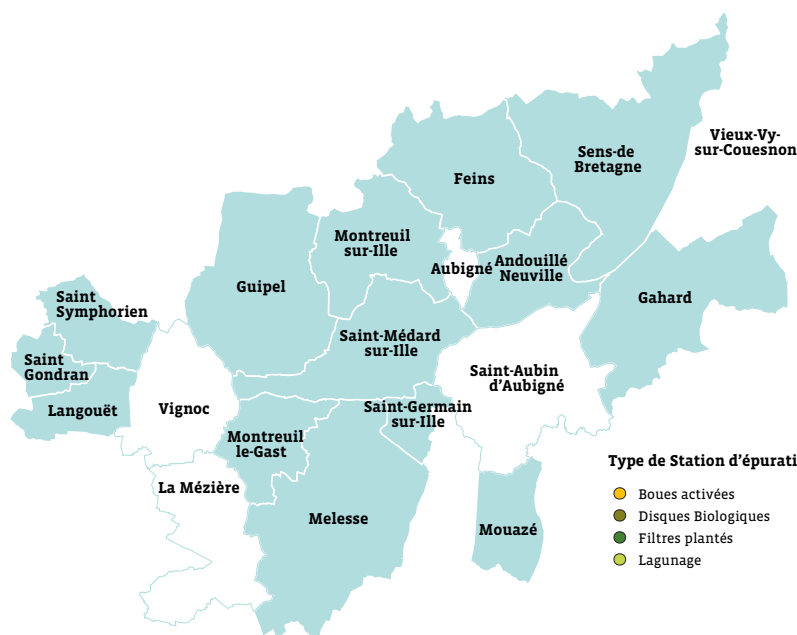
À Saint-Médard-sur-Ille, une nouvelle station (1200 EH - équivalent habitants) est en construction, en remplacement des lagunes existantes. Elle sera mise en service en 2027. C'est aussi le cas à Montreuil-sur-Ille où un ouvrage neuf de plus grande capacité

À SAVOIR

- Tous les foyers du Val d'Ille-Aubigné ne sont pas raccordés au réseau public d'assainissement collectif. Hors agglomération, la plupart des habitations fonctionnent en assainissement autonome. Ces installations collectent et épurent les eaux usées sur la parcelle de l'habitation, sans transport. Environ un tiers des logements du Val d'Ille-Aubigné sont soumis aux règles du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

► + **infos** : 02 23 22 21 80 ;
spanc@valdille-aubigne.fr





En bleu, les communes dont la gestion de l'assainissement collectif est transférée à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

(3500 EH) prendra le relais des installations existantes, situées en zone inondable.

Sous la conduite du Val d'Ille-Aubigné, un schéma directeur doit préciser le programme de travaux à venir dans les communes ne l'ayant pas encore établi.

Légère augmentation

Côté usagers, le transfert de compétences n'entraîne aucune démarche administrative. Le 1^{er} janvier 2026, le contrat d'abonnement des usagers de l'assainissement a été automatiquement transféré à la régie intercommunale.

Le prix acquitté par les usagers figure sur la facture transmise à ses abonnés par la

SPL Eau du bassin rennais, gestionnaire du réseau d'eau potable sur l'ensemble du Val d'Ille-Aubigné depuis 2025. Son montant devrait légèrement augmenter ces prochaines années. Indispensables, les travaux d'agrandissement et de modernisation des ouvrages d'assainissement feront un peu

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN CHIFFRES

Sur le Val d'Ille-Aubigné



4

filières différentes



185 km

de réseaux de collecte



19

stations d'épuration



13 270

raccordés à l'assainissement collectif soit 34 502 habitants



900 000 m³

d'eaux usées traitées/an

Yoann Prodhomme

Responsable du service prélèvements et assistance technique
Laboratoire départemental d'analyse Labocéa

« Nous travaillons pour le Val d'Ille-Aubigné dans le cadre d'une convention passée avec le Département portant sur une assistance technique à l'assainissement collectif.

Concrètement, nous accompagnons la collectivité à sa demande dans ses

projets de construction, de renouvellement de réseaux, etc, dans la continuité de ce qui était réalisé avec les communes avant ce transfert de compétence. C'est ce que nous avons fait avec la nouvelle station d'épuration d'Andouillé-Neuville.

De manière plus régulière, nous sommes chargés de contrôler le bon fonctionnement des ouvrages mais aussi de réaliser des prélèvements en entrée et sortie de station. Notre plan d'intervention prévoit trois passages dans l'année. Nous surveillons en particulier les paramètres physico-chimiques (azote, carbone, phosphore). Une non-conformité ne signifie pas

forcément une menace majeure pour l'environnement. Elle peut indiquer un dépassement des normes de rejets comme un manquement administratif.

Dans le Val d'Ille-Aubigné, d'importants travaux sont à venir. C'est souvent le cas quand la compétence est transférée à l'intercommunalité. Les communes temporisent en attendant l'échéance. Ceci d'autant plus que ces travaux sont coûteux. Mais ils sont indispensables pour accueillir de nouvelles populations et protéger l'environnement. »